



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens

Question écrite n° 30407

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les propositions formulées par l'Union des chirurgiens de France dans « l'exercice libéral de la chirurgie » publié en juin 2008 par cette organisation. En substance, l'UCDF propose l'instauration d'un contrat d'exercice libéral à la nation avec trois objectifs ; garantir l'accès aux soins de chirurgie sur tout le territoire, favoriser la démarche qualité en permettant reconnaissance et revalorisation de l'exercice et garantir la transparence aux différents acteurs de la santé. Trois niveaux de tarification sont proposés à cet effet ; le sans « Reste à charge », le avec « Reste à charge » encadré et le avec « Reste à charge déplafonné ». Aussi la remercie-t-elle de bien vouloir lui indiquer son sentiment et ses intentions relativement à ces recommandations.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30407

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7722

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)